

# Procès-verbal de la réunion du C.C.A.S.

## Séance du 13 février 2025 - 18h30

### Ordre du Jour :

- Approbation du compte administratif 2024 ;
- Approbation du compte de gestion 2024 ;
- Affectation du résultat 2024 ;
- Subvention à la bibliothèque 2025 ;
- Subvention pour association de lutte contre le cancer 2025 ;
- Adoption du budget 2025 ;
- Délibérations manifestations 2025 ;
- Point sur Noël du groupe scolaire ;
- Point sur le repas des Aînés ;
- Informations du Président ;
- Date prochaine réunion.

**Présents :** Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY – Mireille MENAND – Denis VIGIER – Christian WAGENER – Josiane CARMINATI-LUCAS – Michel BERNARD – Céline MICHARD – Jean-Claude WURTZ – Annie LEGRAND.

### Excusée ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE  
Marie-Noëlle HOCQUET procuration à Jean-Claude WURTZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude WURTZ

Le Président du C.C.A.S. demande au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajouter une demande d'autorisation d'acceptation de dons au profit du C.C.A.S..

Accord à l'unanimité.

### APPROBATION DU PV DU C.C.A.S. DU MARDI 19 NOVEMBRE 2024

Le Président invite les administrateurs à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 19 novembre 2024. En l'absence d'observations, le C.C.A.S. approuve ce dernier à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants L. 2313 et L. 2321 et suivants,  
Vu la délibération du 13 février 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Considérant que Madame Dominique PETITJEAN, Vice-Présidente, a été désignée pour prendre la présidence de la séance pour l'adoption du Compte Administratif,  
Considérant que Monsieur Olivier GROSJEAN, Président, a quitté la salle pour le vote du Compte Administratif,

Madame Dominique PETITJEAN, Vice-Présidente, explique le détail du Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre, qui se résume de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RÉALISÉ
DÉPENSES	Néant	12 511,67 €
RECETTES		16 358,48 €
RÉSULTAT		+ 3 846,81 €

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S.:

- **Adopte** le Compte Administratif 2024.

Accord à l'unanimité.

### COMPTE DE GESTION 2024

Receveur : Monsieur ROSE-HANO Laurent

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

**Les membres du C.C.A.S. déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

Accord à l'unanimité.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le compte administratif est présenté par Dominique PETITJEAN.

Pendant l'examen et le vote du compte administratif, le Président est sorti de la salle.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Ce jour :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de + 3 846,81 €

Les membres du C.C.A.S. décident d'affecter le résultat comme suit :

**Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 3 846,81 €**

Accord à l'unanimité.

## COMPTE DE GESTION 2024

Receveur : Monsieur ROSE-HANO Laurent

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

**Les membres du C.C.A.S. déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

Accord à l'unanimité.

## SUBVENTION A LA BIBLIOTHÈQUE 2025

Vu l'accord de principe donné par le C.C.A.S. en date du 3 octobre 2006 concernant une aide du C.C.A.S. pour la mise en place de la gratuité des prêts de livres aux Dracysiens ;  
Vu le bilan 2024, le budget 2025 et les projets ;  
Considérant que MM. VIGIER Denis et WURTZ Jean-Claude, adhérents à la bibliothèque sont sortis durant l'adoption de cette délibération et n'ont pas pris part au vote de celle-ci.

Les membres du C.C.A.S. ont décidé d'accorder une subvention de 1 750 € sur le BP 2025.

Accord à l'unanimité des présents.

## SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE CANCER 2025

Le C.C.A.S. décide d'accorder à l'Association « *Ligue contre le cancer* » dans le cadre de ses actions relatives au financement de la recherche médical, de l'information, de la prévention, du dépistage et de l'aide aux malades et à leur famille, la subvention suivante :

Établissement	Montant alloué
LIGUE CONTRE LE CANCER 10, Rue de Thiard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE	280 €

Accord à l'unanimité.

## BUDGET 2025

Vu l'instruction comptable applicable aux C.C.A.S. et C.I.A.S. ;  
Vu la délibération n° 03-2024 en date du 13 février 2025 approuvant l'affectation des résultats 2024 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. :**

- **Décide** de voter le Budget Primitif 2025 :
  - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **Adopte** le Budget Primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 16 300,00 €	Néant
Recettes : 16 300,00 €	

Accord à l'unanimité.

## DELIBÉRATION MANIFESTATIONS 2025 DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. décide d'organiser et de fixer les tarifs des manifestations suivantes pour 2025 :

- Le « *Vide-Grenier* » : organisé le **4 mai** :
  - 5 € (participation aux frais de communication).
- La « *Bourse aux jouets et matériel de puériculture* » : organisée le **5 octobre** :
  - 6 € pour 2,40 x 0,80 m d'exposition (soit 2 tables) ;
  - Table supplémentaire : 3 €.

Le règlement des exposants se fera par chèque ou en espèce pour ces deux manifestations.

Les recettes liées à ces dernières seront encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes relative aux produits issus des dons, des manifestations et des ventes diverses.

Monsieur le Président rappelle aux membres du C.C.A.S. les modalités décidées précédemment en matière d'organisation de la prochaine « *Bourse aux Jouets et Matériels de Puériculture* », à savoir :

- ✓ Limiter le nombre de table par exposant à **3 maximum** (1 forfait de 2 tables + 1 table supplémentaire) pour éviter les ventes dites « *commerciales* » ;
- ✓ Restreindre le nombre de table à 54 (maximum) afin de permettre une meilleure circulation du public entre les stands des différents exposants ;
- ✓ Communiquer en priorité les dates et les modalités d'inscription aux dracysiens par le biais du Dracy Infos, puis sous un délai de 8 jours relayer l'information sur les supports habituels (site internet, panneaux lumineux, presse, flyers,...).

Accord à l'unanimité.

## ACCEPTATION DE DONS EN FAVEUR DU C.C.A.S.

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R.123-25 du code de l'action sociale et des familles, le C.C.A.S. est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que :

- L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire.
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération.
- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics. Il est dès lors proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'accepter des dons d'un montant de 152 €.

**Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. :**

- **Décide** d'accepter les dons en faveur du C.C.A.S. dracysien ;
- **Habilite** le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Accord à l'unanimité.

**POINT SUR NOËL DU GROUPE SCOLAIRE**

Pour l'année 2024, Monsieur le Président du C.C.A.S rappelle que c'était la compagnie « Compagnie LES NUITS BLANCHES » qui avait été choisie, par les enseignants pour interpréter le spectacle intitulé « *Baba Le Morfal* » (coût de la prestation : 600 €). Celui-ci a eu lieu en deux temps le jeudi 19 décembre à la salle de motricité du groupe scolaire (à 10h pour les petits et les 14h pour les grands) et a été particulièrement apprécié par les enfants.

Le C.C.A.S. a également, comme les années précédentes, offert un Père Noël en chocolat, à chaque enfant.

**POINT SUR LE REPAS DES AÎNÉS**

2019 : 308 invités, 122 présents. Coût total sans les vins : 4 026 €  
 2020 : 301 invités, 128 présents. Coût total sans les vins : 4 585 €  
 2021 : 206 invités, 96 présents. Coût total sans les vins : 3 395 €  
 2022 : 286 invités, 99 présents. Coût total sans les vins : 3 636 €  
 2023 : 228 invités, 127 présents. Coût total sans les vins : 4 752 €  
 2024 : 231 invités, 123 présents. Coût total sans les vins : 4 572 €  
 2025 : 219 invités, 140 présents. Coût total sans les vins : 5 320 €

Cette année, le nombre de convives présents a été une vraie surprise. Quelques remerciements ont été adressés aux membres du C.C.A.S. pour l'ambiance conviviale et chaleureuse du repas qui ont été directement remontés à l'équipe du restaurant La Garenne présente ce jour-ci. Le repas a été majoritairement apprécié par les dracysiens, juste un léger bémol pour le dessert pour une table. Une réflexion sera engagée, pour l'année prochaine, pour que le périscolaire puisse participer à l'organisation de celui-ci (décoration de table, du menu...).

**INFORMATIONS DU PRÉSIDENT :**

**- Passage en 6<sup>ème</sup> des 16 CM2 :**

Suite à la demande de plusieurs familles et de la Directrice, il avait été sollicité par ces derniers de remplacer la distribution du dictionnaire et de la calculatrice offerts tous les ans aux élèves de CM2 par un baptême de l'air. Après quelques recherches, Monsieur le Président rappelle que les communes de Sevrey et de Champforgeuil ont désormais pris cette option pour marquer le passage en 6<sup>ème</sup>.

Un sondage auprès des membres du C.C.A.S. ayant été réalisé, il a donc été décidé que serait maintenu la remise de la calculatrice et qu'il sera offert un baptême de l'air à l'aéro-club du Grand Chalon. Ce dernier aura lieu le samedi 21 juin matin et en cas de mauvais temps, un report serait prévu le dimanche 6 juillet matin. Le planning de l'aéro-club étant bien chargé, il n'y a pas plus d'autres disponibilités.

**- Programmation musicale des « TERRASSES 2025 » :**

Dans le cadre de la programmation musicale de la prochaine édition des « Terrasses de Dracy », le groupe « BAVAY ET SON ORCHESTRE », prévu le 6 juin prochain nous a informé de son incapacité à honorer sa prestation. Par conséquent, un nouveau groupe a été contacté et a été programmé à sa place. Il s'agit du groupe « LES NOTAL'R », au répertoire divers et varié.

**- Remerciements pour l'attribution d'une subvention à l'Association « Toujours Femme ».**

**- Remerciements pour le don de matériels de puériculture et d'hygiène au Relai Bébés des Restos du Cœur :**

Pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, un don en produits divers (couches, lait en poudre...) d'une valeur de 610 € a été remis au représentant du centre chalonnais des Restos du Cœur (M. Jean-Louis MILLARD), lors des vœux de la Municipalité, qui se sont tenus le 7 janvier dernier. Mme Françoise REMONDIÈRE (référente aide globale à la personne à la Délégation Régionale des Restos du Cœur Bourgogne Franche-Comté) nous informe que pour cette année la contribution du C.C.A.S. a aidé 110 enfants accueillis sur le centre chalonnais.

**DATE DE PROCHAINE RÉUNION**

Le 10 avril 2025 à 18h30.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire  
Annie LEGRAND

Le Président du C.C.A.S.,  
Olivier GROSJEAN


